

Loïc RAVENEL

Maître de conférence en géographie
UMR 6063 IDEES (Geosyscom)
Dpt de Géographie, Université de Caen
Esplanade de la Paix
14032 CAEN CEDEX
mail : ravenel@geo.unicaen.fr

Les sports de nature au sein des pratiques sportives : les problématiques de l'échelle nationale

La plupart des études géographiques sur les sports de nature ont été réalisées aux échelles régionales, départementales ou locales. Très peu ont pris en compte la totalité de l'espace français en raison notamment des difficultés à obtenir et représenter clairement l'information. Le travail cartographique à l'échelle nationale pose un certain nombre de difficultés que nous nous proposons d'aborder ici. Ces difficultés sont graphiques (comment représenter ?) mais aussi conceptuelles (que représenter ?).

Pour nous aider, nous prendrons l'exemple du Schéma des Services des Collectifs du Sport réalisé par le ministère de la Jeunesse et des Sports dans le cadre de la loi du 25 juin 1999 qui lui assigne de définir «les objectifs de l'Etat pour développer l'accès aux services, aux équipements, aux espaces, sites, itinéraires, relatifs aux pratiques sportives sur l'ensemble du territoire national en cohérence avec le schéma des services collectifs des espaces naturels et ruraux et favoriser l'intégration sociale des citoyens¹ ». Document soumis à consultation, il a été l'occasion de réfléchir sur la place du sport en France, d'organiser un débat au sein des régions et de mettre en œuvre quelques synthèses cartographiques. A cette occasion, nous regarderons comment les sports de nature ont été traités et ferons quelques propositions pour une meilleure prise en compte de cette dimension géographique².

¹ Pour toutes les références au Schéma des Services Collectifs du Sport nous renvoyons le lecteur au texte officiel disponible sur le site de la DATAR (<http://www.datar.gouv.fr/>).

²Le Conseil national de l'aménagement et du développement du territoire (CNADT) a donné en juin 2001 son avis sur les Schémas des Services Collectifs (<http://www.datar.gouv.fr/>). Concernant le sport, les rapporteurs « apprécient le vif intérêt porté par le schéma à l'égard du développement des APPN » (Avis sur les projets de Schéma des Services Collectifs, p. 32.)

Les difficultés de la représentation des sports de nature

Le dénombrement des pratiquants

Dans le monde de la connaissance et de la gestion des APPN, une des difficultés majeures réside dans la comptabilisation des pratiquants. Outre la définition même d'une APPN, nous sommes devant une pratique pour laquelle le secteur encadré ne représente qu'une partie des sportifs. Les derniers chiffres du Ministère de la Jeunesse et des Sports dénotent plus d'un million de pratiquants inscrits dans des clubs, mais une estimation fait état de près de 6 millions de personnes. L'activité encadrée, institutionnalisée est minoritaire : c'est une des spécificités des APPN.

Or, les données disponibles et mobilisables rapidement à l'échelle nationale correspondent à cette activité officielle. Le cartographe ne dispose donc pas d'une information rigoureuse comme le serait celle pour des sports « encadrés » tels le football, le rugby ou, à un niveau moindre, le tennis. On doit donc faire attention aux biais introduits en n'assimilant pas nécessairement les chiffres aux observations du terrain. La vision cartographique déforme la réalité.

La localisation des pratiquants

La deuxième difficulté est la dissociation entre les lieux d'habitats des pratiquants et leurs lieux de pratique sportive. Cette distinction s'observe dans toutes les disciplines sportives et à toutes les échelles géographiques. Mais, pour les APPN, l'échelon national prend une dimension particulière que n'ont pas les autres sports.

Nous pouvons ainsi distinguer :

- L'échelle locale qui exprime, par exemple, une dissociation communale. Le pratiquant ne réside pas nécessairement dans la commune où il effectue son activité sportive. Ce partage est valable pour toutes les disciplines, même les plus encadrées et se renforce avec la croissance de la mobilité des populations ;
- L'échelle régionale pour laquelle on observe une dichotomie fréquente entre les milieux urbains et ruraux, notamment pour les sports de nature. Le pratiquant est un urbain qui exerce son activité dans un milieu rural en relative proximité (par exemple, à moins de deux heures de la ville) ;
- L'échelle nationale, plus spécifique aux sports de nature. En effet, nous observons de véritables migrations telles les vacances et

autres congés qui sont l'occasion d'activités sportives (mer, montagne). Il peut s'agir aussi de véritables déplacements à but sportif vers des sites reconnus nationalement ou internationalement (par exemple, les gorges de l'Ardèche, les gorges du Verdon, le Mont-Blanc). Seules les APPN peuvent engendrer de tels mouvements.

Ces divergences de localisations induisent automatiquement une double lecture de toute carte qui peut entraîner une compréhension partielle du phénomène : les cartes de localisation des pratiquants sont une description de la demande et de l'offre (les clubs) ; les cartes de localisation des sites sont donc une description de l'offre.

La cartographie doit toujours indiquer cette dissociation possible.

Les activités de pleine nature au sein du schéma des services collectifs du sport

Le schéma des services collectif du sport est constitué d'un texte et de documents cartographiques annexes. Malgré l'importance donnée aux APPN³, la documentation cartographique reste relativement pauvre. En effet, peu d'information existe à l'échelle nationale hormis celle disponible à travers les licences ou l'exploitation de l'inventaire communal (INSEE, 1998). Cette faiblesse est dommageable compte tenu des objectifs du schéma et de l'existence de nombreuses collectivités locales qui accordent une grande place aux APPN dans le développement de leurs territoires.

Trois cartes ont attiré notre attention en raison en raison des problèmes auxquels n'échappent pas leurs constructions et interprétations. En portant un regard critique, nous désirons surtout mettre en valeur le potentiel inexploité et les développements futurs du schéma, document promis à de prochaines réévaluations.

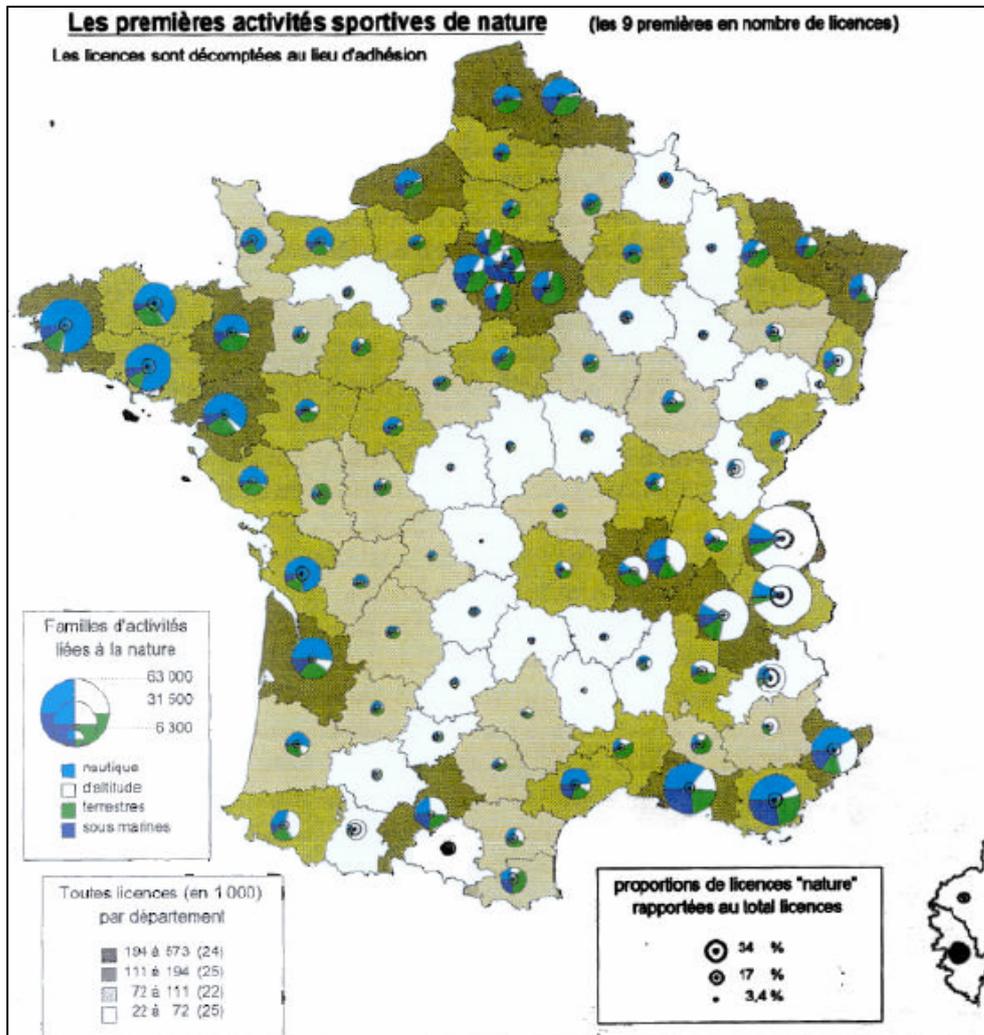
La pratique licenciée

Cette première carte (carte 1)⁴ propose une vision spatialisée des pratiquants qui est néanmoins biaisée par la difficulté à associer les zones d'habitat et de pratique. Ce document est très intéressant car il tente une synthèse à partir des données « officielles ». Il ne représente donc pas toute la pratique mais une partie seulement de cette pratique qui est

³ « L'ensemble des contributions régionales révèle un engouement massif pour les APPN, traduisant l'aspiration forte des français à retrouver un milieu naturel qui vienne rééquilibrer le quotidien d'une urbanisation qui n'a cessé de croître » (SSC, p.7).

⁴ SSC Sport, annexe 1.

Carte 1 : La pratique licenciée



comparée à l'ensemble du sport fédéré. Chaque département est confronté aux autres dans une acceptation institutionnelle du sport. Sont ainsi cartographiés :

- la proportion de licences « nature » rapportée aux licences totales ;
- le nombre de licences « nature » ;
- la part des principales activités « nature ».

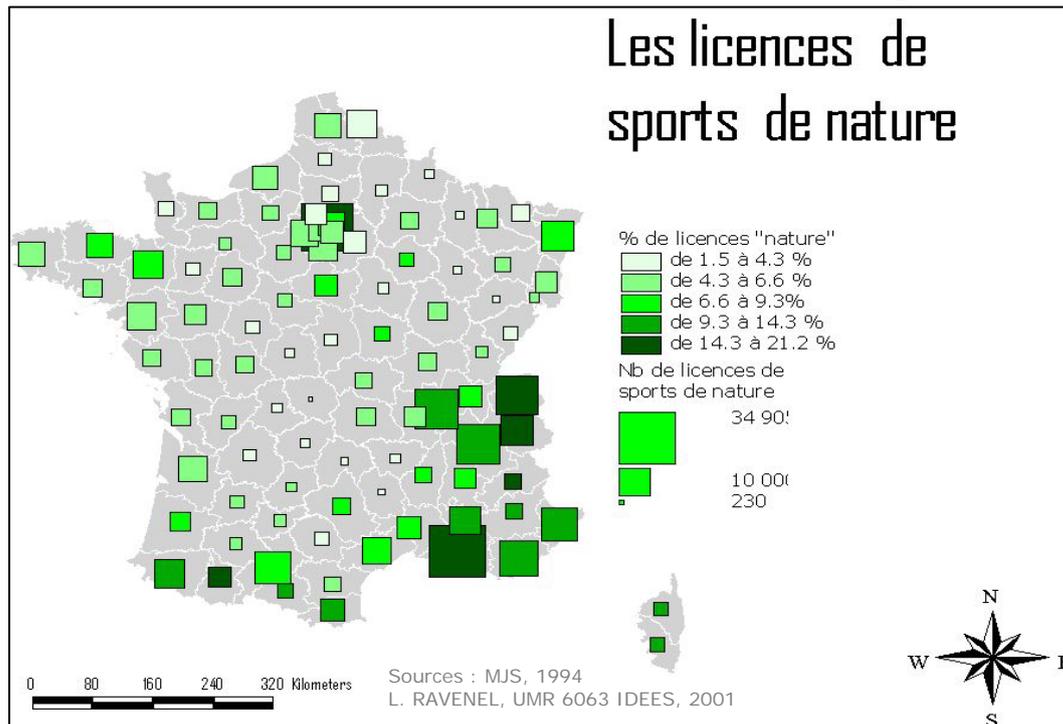
Toutefois, le logiciel ne remplace pas le cartographe et la non application des principes de la sémiologie graphique empêche la perception de l'information spatialisée. On peut voir des pourcentages exprimés par des symboles, des valeurs absolues traduites par une représentation choroplète⁵ et des diagrammes aussi inutiles qu'inintelligibles. Aucun commentaire n'est d'ailleurs réalisé sur ce document.

⁵ Carte en plage de couleurs.

Pour aborder l'information contenue dans cette carte, nous devons construire un nouveau document à partir de données similaires⁶ (carte 2). Plusieurs éléments apparaissent ainsi clairement :

- le lien entre les zones de pratiques et les licenciés. Ce sont essentiellement les Alpes, les Pyrénées, le littoral méditerranéen qui se distinguent, c'est à dire des régions touristiques qui peuvent compter sur une forte pratique locale ;

Carte 2 : Les licences de sport « nature » (corrigée)



- la « France du vide » (une diagonale qui s'étend de la Meuse à la Haute-Garonne et qui englobe la partie du territoire la moins peuplée) apparaît à l'inverse avec des faibles valeurs tant absolues que relatives. Certains départements de montagne (Cantal, Lozère, Puy-de-Dôme par exemple) ont pourtant un secteur touristique développé mais il ne se traduit pas dans les chiffres des pratiquants institutionnels ;
- enfin, les grands départements urbains constituent des réservoirs de pratiquants comme le montre notamment Paris.

Les sites : l'exploitation de l'inventaire communal

Pour quantifier les sites, l'inventaire Communal (INSEE, 1998) a été utilisé comme seule source rapidement exploitable. On connaît les manques de

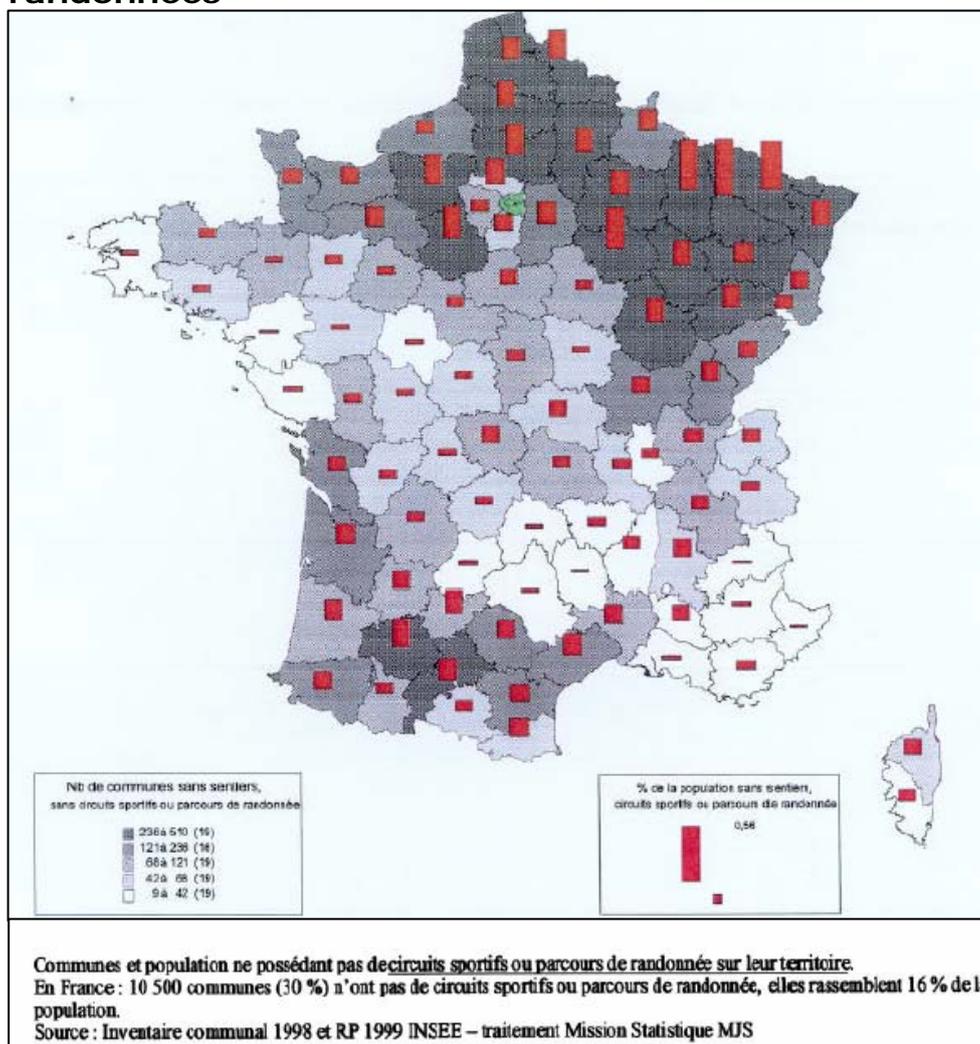
⁶ Les données sur les pratiquants datent de 1994 et ne prennent pas en compte les sports nautiques.

cet inventaire (qualité des données, traitement qualitatif, manques de rubriques, etc...) mais l'idée était de révéler, par le cumul d'une information proposée à une échelle très fine, l'organisation spatiale nationale.

Les parcours de randonnée

La carte proposée (carte 3)⁷, encore difficile à lire en raison de problèmes de conception, indique le nombre de commune sans circuit ou parcours de randonnée (choroplète) ainsi que le pourcentage de communes n'ayant pas ces circuits ou parcours de randonnée (symbole).

Carte 3 : circuits sportifs et parcours de randonnées



Au premier regard, le message apparaît inversé (la forte intensité représente une faible proportion de sites) et reste sensible à un effet de structure qui dépend du nombre de communes du département. Une fois la lecture comprise, un grand quart nord-est semble moins bien équipé à

⁷ SSC Sport, annexe 4.

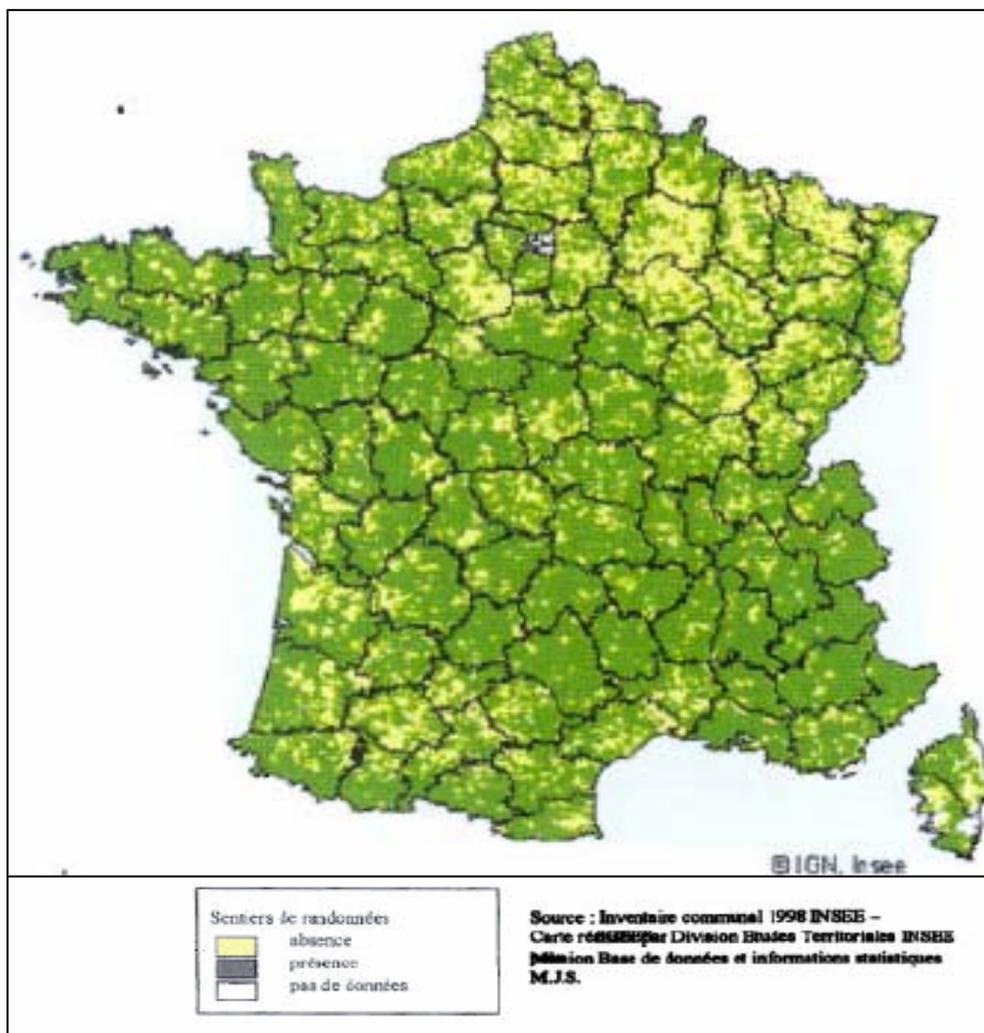
l'inverse d'une diagonale allant de la Bretagne aux Alpes. Est-ce une réalité ou un artéfact lié à l'échelle géographique utilisée ?

La question mérite d'être posée car ce niveau départemental est souvent le critère d'agrégation des données du ministère de la jeunesse et des sports (quand ce n'est pas la région). Les données récoltées à la commune sont exprimées par département et perdent une grande partie de leur information initiale. Ici, la limite communale est appréhendée comme une frontière (le chemin est ou n'est pas dans la commune) mais la densité de population dans certaines régions est telle que l'équipement n'en est pas moins accessible. Pour que ce type de carte ait un sens, il faut un traitement géographique de l'information (par exemple, introduire la commune limitrophe, une distance à l'équipement, l'agrégation au canton) comme le permettent les Systèmes d'Information Géographique.

Parcours de randonnée (échelle communale)

Une des solutions consiste à simplifier l'information pour éviter les biais de l'agrégation. L'idée est d'utiliser les résultats bruts de l'inventaire

Carte 4 : Circuits sportifs et parcours de randonnées (échelle communale)



communal, c'est à dire à l'échelle de la commune. Le résultat est une carte simple (carte 4)⁸ qui, dans un premier temps, a le mérite d'inventorier le phénomène sans biais. Il n'y a pas d'agrégation, juste une qualification binaire de l'espace à un échelon administratif qui se visualise aisément à l'échelle nationale. Ce type de carte pourrait être repris pour l'ensemble des sites donnant, par cumul, une potentialité aux territoires.

Sur ce document, on distingue clairement une organisation des chemins de randonnées selon l'usage agricole du sol : les zones de grande culture de céréales, de betteraves, de pommes de terres ont un déficit de sentiers. Terres remembrées, vouées à un usage exclusif, les chemins manquent, disparus ou oubliés. Plus surprenant, les grands vignobles ont aussi des lacunes : l'espace a une utilisation unique.

Ce type de carte permet de situer la commune par rapport à ses voisines, de la placer dans le contexte d'une interprétation spatialisée. En revanche, proposées brutes, les cartes ne fournissent pas toute la richesse qu'elles contiennent : il faudrait croiser l'équipement communal avec quelques enjeux cités dans le texte du SSC, en indiquant par exemple les espaces ruraux, périurbains, urbains ou bien les taux d'équipement. Néanmoins, c'est une démarche inventoriale à soutenir car elle permet une représentation originale avec des croisements possibles entre les sites sportifs et des données environnementales, économiques, démographiques disponibles à cette échelle.

Vers un traitement spatialisé de l'information

En conclusion, nous pensons qu'une méthodologie mériterait d'être suivie et développée : l'emploi des Systèmes d'Information Géographique pour la cartographie des sports de nature. En effet, l'utilisation de ces systèmes peut grandement améliorer les résultats cartographiques grâce aux fonctionnalités d'analyse spatiale disponibles. Les données sur les sports de nature sont alors intégrées dans un système plus global d'approche des territoires. Nous avons évoqué la possibilité de lier les localisations de sites à une distinction entre l'urbain et le rural, mais d'autres critères peuvent être utilisés avec pertinence : paysages, milieux naturels, zones touristiques, zones protégées par exemple. Il est d'ailleurs systématique qu'à aucun moment le schéma du sport ne fasse référence aux autres schémas, notamment celui de l'environnement alors que des croisements sont parfaitement envisageables et souhaités. Les possibilités offertes sont alors multiples, évoluent en fonction des

⁸ SSC Sport, annexe 4.

problématiques mais elles nécessitent obligatoirement une information originale très précise spatialement. Cette information existe mais exige un recueil centralisé, selon une charte prédéfinie. Car, en fin de compte, cette cartographie d'échelle nationale vise un objectif principal : celui de cadre de référence pour que chaque collectivité puisse se positionner dans l'espace par rapport aux autres afin de relativiser sa vision et d'améliorer sa connaissance.